Déclaration Liminaire du CTL du 12 avril 2022

Monsieur le Président,

Nous ne pouvons commencer ce CTL sans évoquer le pouvoir d'achat des Français et notamment celui des agents de la DGFIP.
Depuis des mois, **FO Fonction Publique** alerte le gouvernement sur l'indispensable revalorisation du point d'indice pour compenser une inflation sans précédent en 2021 qui se poursuit en 2022.
A contrario, le gouvernement s'est contenté de relever le salaire des agents publics passés en dessous du SMIC. De fait, 99 % des agents subissent de plein fouet l'inflation et une baisse drastique de leur pouvoir d'achat. Pour rappel, ce quinquennat a été le premier où les salaires auront été gelés sur les cinq ans de la mandature.
Depuis 2000, les fonctionnaires ont perdu 22 % de pouvoir d'achat.
Pire, en 2022, une inflation de 4 % est prévue.
Alors, de vagues promesses électoralistes qui n'engagent jamais que ceux qui les écoutent ne peuvent suffire ! Il est donc impératif pour **FO** d'engager **dès MAINTENANT** un plan pluriannuel de revalorisation du point d'indice afin de non seulement compenser les pertes subies, mais aussi d'améliorer les grilles indiciaires afin de redonner de l'attractivité à l'emploi public et du sens au principe de carrière.

FO Fonction publique continuera de porter ses revendications avant, pendant et après les échéances politiques, en toute indépendance.

De plus, nous ne pouvons passer sous silence le sujet des retraites et de l'âge de départ.
Cette question est déjà au cœur de l'élection présidentielle et les propositions diverses qui fleurissent ne sont pas forcément un gage de progrès pour les salariés !
Plusieurs candidats proposent de reculer l'âge légal de départ en retraite.

FO considère que cela est inacceptable !
Car le recul de l'âge de la retraite aura comme seul effet de baisser globalement le niveau des pensions !

Les réformes passées ont déjà elles-mêmes très pénalisantes pour les salariés avec le recul à 62 ans, l'allongement de la durée de cotisation à 43 ans et la désindexation des pensions des salaires ! Un tel recul serait profondément injuste puisqu'il pénalisera les salariés ayant commencé à travailler tôt, ceux qui exercent des métiers pénibles, ceux qui sont les moins qualifiés et qui ont donc des carrières hachées.

FO réitère que ce qu'il faut, aujourd'hui, c'est assurer la possibilité pour tout un chacun, de l'entrée dans la vie active jusqu'au moment de faire valoir sa retraite, de bénéficier d'un emploi pérenne à temps plein et d'améliorer la rémunération du travail.
Annoncer le recul de l'âge comme solution à l'équilibre financier des retraites est une forme d'aveu d'impuissance à améliorer la qualité de l'emploi pour toutes et tous.

FO s'est opposée au système universel de retraite par points qui n'avait d'autre finalité que de contraindre au fil du temps à devoir reculer l'âge effectif de la retraite avec le système d'âge pivot. De même, **FO** s'opposera à toute autre réforme conduisant à dégrader les droits à la retraite et à reculer l'âge pour en bénéficier.

En ce qui concerne notre direction, l'évolution de notre administration va dans un très mauvais sens pour **FO DGFiP** puisque les nouvelles organisations ne visent pas en aucune manière à améliorer le service rendu et encore moins la mise en place d'un service supplémentaire à destination des usagers. C'est bien une plateformisation, engendrant un éloignement physique des structures de l'usager dans le but avoué et assumé de fermer des postes et de supprimer des emplois.

La Défenseure des Droits, autorité indépendante chargée de veiller au respect des droits et des citoyens, ne s'y est pas trompée puisqu'elle s'est fendue d'un rapport sur la dématérialisation à outrance des services publics : le besoin d'humain se fait sentir chez les personnes fragiles, les jeunes, dans les déserts numériques.
Sans surprise, un quart des plus de 65 ans éprouvent encore des difficultés d'accès aux services en ligne, mais le rapport indique que les jeunes ne sont pas plus à l'aise avec l'administration dématérialisée. En 2020, 25 % des 18-24 ans ont ainsi rencontré des difficultés pour réaliser seuls des démarches sur Internet. Les personnes en situation de handicap (« visuel, auditif, moteur, cognitif ») sont très vulnérables face à une dématérialisation généralisée, puisque 60 % des services en ligne ne leur sont toujours pas accessibles en 2022. Et 22 % des personnes ne disposent pas à leur domicile d'un ordinateur ou d'une tablette.

« *Il y a donc un sentiment d'éloignement du service public et donc de renversement de qui doit faire le travail : c'est quand même au service public de s'adapter, et pas à l'utilisateur de s'adapter à la dématérialisation* ».

Pour terminer, nous rappelons encore aujourd'hui que, dans un contexte de réformes incessantes et de moyens humains en constante diminution, les agents, grâce à leur professionnalisme sans faille, tentent de maintenir le service public debout.

FO ne peut que condamner la politique de terre brûlée concernant le service public en général, et la DGFIP en particulier, et exige l'arrêt des réformes et restructurations imposées aux personnels, la création des emplois statutaires nécessaires au bon fonctionnement des services publics au lieu de recrutements de contractuels et l'ouverture de négociations sur l'augmentation du point d'indice et l'amélioration de la grille indiciaire.

Revenons maintenant à l'ordre du jour de ce CTL :

Nous reviendrons évidemment sur tous les sujets en séance.

Cependant, vous comprendrez que notre opposition aux nouveaux règlements intérieurs des horaires variables ne faiblit pas ! Nous avons déjà longuement débattu sur le sujet.
Il aurait été simple pour le DDFIP du Var de marquer un peu de considération envers les agents par une action concrète, au lieu de grands discours et de pseudo-cadeaux !
D'autant que VOUS avez fait voter il y a peu les agents des SGC créés en 2021, Vous avez validé ces protocoles, VOUS avez donc engagé votre parole…
Le fonctionnement des services concernés jusqu'alors par une sortie anticipée à 15h30 n'a jamais été impacté, cela n'a jamais posé aucun problème !
De plus, le temps de travail des agents étant apprécié mensuellement, et il ne semble pas que des débits horaires aient été enregistrés dans ce cadre-là ! En fait, il semblerait que les agents présentent beaucoup plus souvent des comptes créditeurs, et que certains soient mêmes écrêtés !

Vous avez imposé aux agents les restructurations, les fermetures de services, l'allongement des temps de trajet, n'est-ce pas assez ? Est-il à ce point inenvisageable pour vous de maintenir cette possibilité ? De faire un geste ?

D'autant que plus aucun service ne sera ouvert au public les après midi !
Sur ce sujet, nous pouvons comprendre qu'un usager manque actuellement de lisibilité quant aux horaires d'ouverture de nos structures, assez disparates en effet, et qu'une harmonisation des plages d'ouvertures évite le report d'un service sur l'autre.

À condition cependant d'être ouvert !
Car, comme nous l'avons souligné, le besoin d'interlocuteur humain est prégnant pour nos usagers ! Et contrairement à ce que vous avancez, la multiplication des canaux distanciels ne suffit pas.

Un véritable service public passe par un accueil du public.
Dans le cas contraire, nous devenons une direction de services ! Cela prend un tout autre sens.

Il est vrai que la mode actuelle est de détruire le service public, dans toutes ses composantes.